

**M. Robert P. Kaplan (Don Valley):** Monsieur l'Orateur, pour commencer, je voudrais essayer de répondre à quelques-unes des questions de l'orateur précédent. Il a rejeté d'un revers de main l'idée que la divulgation pourrait avoir quelque utilité. Il a soutenu que le ministre n'avait pas avancé une seule raison valable pour expliquer que ce genre de divulgation servirait les intérêts du Canada.

Je ne suis pas d'accord avec lui. A mon avis, la divulgation serait extrêmement avantageuse et utile. Je reconnais seulement avec lui que la valeur de la divulgation ne saute pas aux yeux. Il faut une certaine réflexion pour la découvrir. D'abord, il y a la question du secret. C'est important et je pense que le gouvernement actuel a indiqué qu'il le respecte en proposant certaines mesures relatives à la technologie des ordinateurs et des dispositifs d'écoute. Ces considérations montrent que le secret est une valeur que le gouvernement respecte. On pourrait demander pourquoi le secret ne s'appliquerait-il pas aux entreprises d'affaires. Je pense que ce devrait être le cas et que le secret a sa valeur.

Le député a dit que nous ne devrions pas nous faire les complices des indiscrets seulement pour plaire à certaines personnes. Même si quelqu'un aimerait connaître les profits réalisés par la société T. Eaton, A & P, Texaco ou General Motors, cela ne le regarde pas. Le député a signalé que ce sont des sociétés privées et qu'on devrait les laisser poursuivre leurs exploitations privément, que le public n'aurait rien à gagner à connaître leurs profits et que nous ne devrions pas encourager les fureteurs. Il a aussi fait remarquer que certains hommes d'affaires peuvent réaliser des bénéfices s'ils agissent en secret. C'est indéniable car, dans bien des cas, le fait de garder certains renseignements pour eux leur donne un avantage sur leurs concurrents. Je dois convenir que ce point mérite beaucoup de considération et qu'il faut bien le soupeser.

Mais même après ces considérations, monsieur l'Orateur, j'en conclus que la divulgation au public est une bonne pratique jusqu'à un certain point. Il ne s'agit pas simplement d'informer les actionnaires; je conviens entièrement avec le député que les intérêts des actionnaires sont déjà servis par les lois existantes. C'est de l'intérêt public qu'il faut tenir compte en exigeant la divulgation de plus de renseignements.

Nous siégeons jour après jour à la Chambre, monsieur l'Orateur, et bon nombre d'entre nous s'intéressent aux questions économiques. Il est remarquable que tout en proposant des politiques, en rendant des décisions de grande portée qui touchent à l'essen-

tiel de notre système de libre entreprise et au maintien de l'économie de marché, et en faisant de notre mieux, nous fondons beaucoup ces décisions sur des conjectures. Nous ne connaissons pas autant notre économie que d'autres pays connaissent la leur et nous ne sommes pas renseignés comme nous devrions l'être pour faire du bon travail.

J'ai été stupéfait d'entendre le député parler avec un certain mépris des études économiques. J'ai beaucoup de respect pour ce genre de recherche et je crois qu'il nous en faudrait davantage au Canada si nous voulons posséder une politique économique rentable. Permettez-moi de vous citer quelques exemples de questions où une plus large divulgation pourrait nous aider. Chaque jour nous répondons à des questions sur nos politiques sans avoir l'avantage d'une connaissance approfondie des faits sous-jacents. De temps à autre, il nous faut décider du taux d'intérêt approprié, de la politique monétaire qui convient, du montant d'argent qui doit circuler dans l'économie en tout temps. Nous devons regarder ce que font nos concurrents et décider si notre système fonctionne normalement en tant que système de libre entreprise. Il nous faut analyser notre politique sur les coalitions, il nous faut être au courant de la balance de nos comptes de change étranger. Il y a tout le secteur ouvrier sur lequel nous sommes bien mal informés parce que nous ignorons comment notre économie marche. Il nous faut prendre des décisions fondamentales au sujet de la répartition des ressources dans notre société et nous serions mieux placés pour le faire si nous en savions davantage sur le fonctionnement des sociétés au Canada. Il nous faut davantage de renseignements pour réaliser une politique tarifaire satisfaisante.

Une des réponses que l'on pourrait faire à cette liste de questions, monsieur l'Orateur, c'est que nous disposons de ces renseignements mais sous forme de statistiques. Il faut convenir que, bien que nous pourrions avoir de meilleures statistiques, nous en avons quand même d'excellentes. Mais le fait demeure qu'il est nécessaire que nous en sachions davantage sur l'exploitation de certaines sociétés canadiennes. Je ne suis pas d'accord avec la position adoptée par le NPD. Il n'est pas nécessaire de nous montrer indiscrets au point de tout savoir sur toutes les sociétés canadiennes. Mais certaines atteignent des dimensions telles que leurs décisions économiques sont importantes et que la connaissance de leurs affaires internes nous aiderait indéniablement à adopter de meilleures politiques publiques. Or la divulgation de données financières est la façon d'y parvenir.